

*Initiatives ministérielles*

sur les modalités de mise en application que nous nous entendons moins bien.

Le député de Lincoln, qui a fait un discours tellement passionné et rationnel, peut-il expliquer en quoi devraient consister les critères? Dans son discours, il a dit que les critères d'accès aux programmes sociaux doivent être fondés sur les besoins, pas sur les demandes. Je crois que la plupart des députés en conviennent. Quels seront toutefois les critères permettant de déterminer les besoins? Le député d'en face a-t-il réfléchi aux critères en vertu desquels quelqu'un pourrait bénéficier des programmes sociaux financés par les contribuables?

**M. Valeri:** Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de sa question. Je tiens à souligner encore une fois que le député est d'accord sur l'ensemble du processus. Il faut le reconnaître et le remercier pour cela. Nous sommes certainement sur la bonne voie. Mes électeurs me disent que les consultations se font attendre depuis longtemps et que le gouvernement avance assez rapidement.

Quand je pense aux assemblées publiques auxquelles j'ai assisté, je réfléchis à ce que mes électeurs m'ont dit. Ils ont dit, entre autres choses, qu'il fallait réévaluer les programmes afin de les rendre plus efficaces et plus efficaces.

Nous recueillons actuellement le point de vue des électeurs et colligeons les données venant de diverses sources. À la fin des consultations, nous proposerons des solutions concrètes à cette question.

**M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.):** Madame la Présidente, le fond et la forme du discours du député de Lincoln m'ont grandement impressionné, de même que le contenu et la présentation du discours du député d'en face représentant Edmonton—Sud—Ouest.

**M. DeVillers:** Un peu moins tout de même.

**M. Dromisky:** Un peu moins effectivement.

Toutefois, le député d'en face a reconnu l'importance du livre rouge qui sert de guide au gouvernement. On pourrait dire qu'il s'agit d'une bible.

Cette publication est le fruit des efforts et de la contribution de dizaines de milliers de personnes qui ont, pendant deux ans, participé à sa préparation. C'est un parfait exemple, car, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le processus démocratique a été mis en oeuvre longtemps avant les élections et il a donné lieu à la rédaction d'un document éclairé, qui nous apporte l'orientation dont nous avons si grandement besoin pour sortir le pays du désordre où il se trouve maintenant.

• (1825)

J'aimerais faire remarquer, comme l'a fait le député de Lincoln, que le processus démocratique choisi a demandé énormément de temps. C'est vrai. En régime dictatorial, nous aurions eu la réponse immédiatement, mais puisque nous adhérons aux

principes fondamentaux de la démocratie, nous nous laisserons toujours guider par l'opinion de la population canadienne. C'est exactement ce que nous avons fait dans le cas de ce document sur la sécurité sociale et les services sociaux.

Par conséquent, une multitude de stratégies ont été mises en oeuvre dans toutes les régions du pays. Comme l'a fait remarquer notre éloquent orateur, nous recevons déjà l'aide et les conseils nécessaires pour veiller à ce que personne ne souffre à cause de changements trop radicaux dans le système de soutien financier, dans les ressources humaines ou dans toute autre politique, quelle qu'elle soit.

**M. Valeri:** Madame la Présidente, je le répète, le processus comporte deux temps, d'abord l'écoute et ensuite le leadership dans l'action. Voilà le genre de leadership que les Canadiens ont demandé et c'est ce qu'ils obtiendront du gouvernement en place.

**M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.):** Madame la Présidente, j'ai aussi une question à poser au député. En fait, j'aimerais plutôt avoir son avis. Nous avons vu deux types de consultation intervenir dans ce processus. Dans le premier cas, il s'agit des députés qui consultent directement leurs électeurs. Il va de soi que les réformistes se livrent à cet exercice depuis quelque temps déjà. Je me réjouis de constater que les libéraux nous imitent en cela. Ce type de consultation s'est révélé très utile.

Le deuxième type de consultation, c'est celui qu'a lancé le comité du développement des ressources humaines. C'est le cirque ambulante. Je pense que ses résultats sont beaucoup moins évidents. J'aimerais que le député donne son avis à ce sujet.

Un jeune homme est venu me voir dans ma circonscription. Il m'a raconté qu'il avait d'abord été invité à une réunion sur l'enseignement supérieur présidée par le ministre à Calgary, à moins de 24 heures d'avis. On l'a rappelé pour lui dire que la réunion aurait plutôt lieu à Edmonton. On lui a dit enfin de ne pas se présenter. La personne qui lui a signifié l'annulation de la réunion lui a avoué que le comité était désorganisé.

J'aimerais que le député exprime son avis à ce sujet.

**M. Valeri:** Madame la Présidente, je voudrais répondre à la première partie des observations du député, qui porte sur la consultation. Le député doit se rendre compte qu'il n'a pas le monopole de la consultation auprès de ses électeurs. Le Parti libéral procède à des consultations depuis quelque temps.

Quant à savoir si le comité fonctionne bien, près de 500 demandes lui sont parvenues au cours de son voyage dans l'Ouest. À mon avis, le comité fonctionne bien; les Canadiens ont bel et bien l'occasion de le rencontrer, et j'encourage un plus grand nombre d'entre eux à le faire.

**M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest, Lib.):** Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Lincoln de l'intervention qu'il a faite cet après-midi. De toute évidence, il saisit très bien l'importance et la pertinence de cette question pour les Canadiens et les habitants de sa circonscription.